

Remorque porte-touret RD 150

Charge Utile 1120 kg



Code RD150

Pour touret	
Poids maxi	1120 kg
Diamètre maxi	1650 mm
Largeur maxi	1250 mm
Caractéristiques	
PTAC (poids total autorisé en charge)	1500 kg
PV (poids à vide sans options)	380 kg
Largeur utile	940 mm
Largeur hors tout	1950 mm
Longueur hors tout	3500 mm

Équipements de série

- Essieu traversant 1500 kg (rigidité sans comparaison) avec frein 230x40 (pour PTAC 1500kg).
- Timon KNOTT réglable par MANIVELLE de 30 à 95 cm avec anneau DIN 42x68
- Axe de déroulage aluminium avec bagues de calage automatique du touret sans goupille
- Roue jockey carrée de 70mm, charge statique de 1100kg
- 2 béquilles de stabilisation à l'arrière
- Ailes métalliques AL-KO et bavettes (longévité des ailes et réduction coûts)
- Eclairage sur silentblocs et protection des câbles (sécurité et entretien)
- Roues 185R14C (900 kg par roue, sécurité et longévité)
- Remorque fabriquée en France. Certifiée CE.
- Barre anti encastrement escamotable, aucune gêne sur chantier
- Balancier hydraulique pour chargement du touret et sangle de transport
- 7 points de graissage
- Etablissement de la carte grise auprès des autorités compétentes et immatriculation (**code SCG**)

Options

- Frein de bobine permet de gérer le déroulage sans emballage
- Branchement du balancier sur centrale permet gain de temps et efficacité accrue
- Support de roue de secours ou panneau de signalisation (non compatible avec l'axe motorisé)
- Centrale hydraulique thermique
- Skid aluminium pour pose et dépose de la centrale thermique mobile en quelques minutes
- Cage aluminium 3 phases pour rembobiner les câbles
- Support axe de déroulage permet d'entreposer l'axe sur un support

Rappel de la réglementation

Véhicule tracteur

PTAC maxi de la remorque = PTRAC du véhicule *moins* PTAC du véhicule

Permis

Le permis B ne suffit que si le PTAC (véhicule + remorque) est inférieur ou égal à 3500 kg.

Immatriculation

Toute remorque dont le PTAC est supérieur à 500 kg doit avoir son propre certificat d'immatriculation, sa propre carte grise et sa propre plaque d'immatriculation.

Assurance

L'assurance du véhicule tracteur est suffisante si le PTAC de la remorque est inférieur à 750 kg ; au-delà, une assurance remorque est obligatoire.